

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin) concernant les Comptes 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Muriel Cuendet Schmidt en remplacement de Monsieur Marco Caffaro, Madame Patrizia Vinciguerra en remplacement de Monsieur Cysl Duruz, Messieurs Michael Crottaz, François Puricelli, Guillaume Graf, Yves Fauth, Erich Dürst et votre président rapporteur, a étudié les comptes 2021 lors de sa séance du 17 mai 2022. Monsieur Nicolas Garoflid était absent excusé, mais non remplacé.

Monsieur Maurice Mischler, Municipal des Finances, représentait la Municipalité accompagné de Monsieur Jean-François Niklaus, boursier et chef du service des Finances.

Remarques et Analyse des comptes

Les comptes 2021 présentent un déficit de CHF 140'570.43 et une marge d'autofinancement positive CHF 6'201'231.67. Les amortissements de l'exercice totalisent CHF 2'466'839.54, mais si des amortissements supplémentaires n'avaient pas été comptabilisés les années précédentes, la charge d'amortissement en 2021 se serait élevée à CHF 4'089'625.09

Il est fait mention d'un résultat « ordinaire théorique » positif de CHF 2'111'606.58 pour 2021.

Les dépenses courantes 2021 ont augmenté de CHF 258'521.27 (+0,53%) par rapport à l'année précédente, mais elles sont de CHF 2'375'269.21 (-4,66%) en dessous du budget. Ces économies proviennent essentiellement de la nature 31 Biens services et marchandises. La Municipalité essaie de contenir au mieux la progression de cette nature de charge en poursuivant une politique dynamique sur les dépenses et les économies d'énergies.

Les recettes ont augmenté de CHF 3'537'875.90 (+6,90%) par rapport à l'année précédente et de CHF 4'905'662.46 (+9,83%) par rapport au budget. La différence positive provient principalement des impôts sur le revenu des personnes physiques (+ 1'874'239), des impôts sur le bénéfice des personnes morales (+ 638'215), des droits de mutations (+ 803'696) et de la part aux impôts sur les gains immobiliers (+ 393'096). Des bouclages des comptes fiscaux des années 2017 à 2020 expliquent ces corrections positives dans l'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le bénéfice et le capital des personnes morales avec des rectifications d'impôts ou de taxations d'années antérieures globales nettes de CHF 1'265'303.13.

Les investissements nets en 2021 se montent à CHF 18'752'657.04, dont 13,5 millions pour l'agrandissement du collège de Bois-Murat, 2 millions pour la réfection de la salle des spectacles et 2,5 millions pour les travaux sur la Route de Berne. Par rapport aux crédits d'investissement votés, il reste à dépenser env. 11 millions pour l'agrandissement du Collège de Bois-Murat et 4 millions pour la réfection de la salle des spectacles. Ces futurs investissements seront essentiellement financés par des emprunts. A terme, une fois ces lourds investissements achevés, le coût annuel d'amortissements supplémentaires est estimé à env. CHF 2 millions sur 30 ans.

Les fonds de réserves et financements spéciaux progressent de CHF 3'370'841,29 en 2021 pour atteindre au 31.12.2021 un total de CHF 30'018'140.61, dont CHF 7,4 millions pour le fonds de réserve pour les amortissements futurs.

Lors de la séance, M. Niklaus a remis le tableau sur l'évolution des coûts de l'entretien courant des bâtiments, Ces derniers se montent en 2021 à CHF 680'133.45, légèrement en dessous de la moyenne des dernières années.

Après ce résumé sur les comptes 2021, il est passé aux questions et remarques des commissaires.

Un commissaire s'interroge sur la raison de la baisse des amortissements obligatoires en 2021 par rapport à 2020, alors que le poste 9143 des bâtiments et constructions au bilan augmente passant de CHF 31,3 millions à CHF 41,7 millions fin 2021. M. Mischler explique que l'amortissement ne débute qu'une fois les travaux (de construction ou de rénovation) terminés.

Un commissaire se demande si une plus faible attribution à certains fonds de réserve aurait permis de réduire le déficit présenté, voire de présenter un résultat légèrement bénéficiaire. M. Niklaus répond que dans l'attribution des réserves, la Commune essaie de mettre en réserve les corrections positives qui affectent les années passées. Il en est de même pour les corrections négatives qui font l'objet de prélèvements sur les fonds de réserve. Il n'y a aucun avantage à présenter une situation déficitaire par rapport à une situation bénéficiaire, parce que l'ensemble des comptes fait l'objet d'une analyse au niveau du canton pour les calculs de la péréquation intercantonale et de la facture sociale.

Un commissaire s'interroge sur le mécanisme utilisé pour le calcul des amortissements obligatoires théoriques. M. Niklaus explique que les amortissements obligatoires théoriques est la fourchette haute des amortissements requis et qu'ils englobent les amortissements obligatoires. A l'avenir et après discussion au sein de la CoFin, il est décidé de dorénavant présenter le résultat « ordinaire théorique » en ajoutant le surplus d'amortissements obligatoires seulement. En effet, en prenant deux fois certains amortissements, le résultat « ordinaire théorique » en est réduit. Dans le cas présent, le résultat « ordinaire théorique » s'élèverait à CHF 3,7 millions au lieu des 2,1 millions présentés en page 5.

Un commissaire s'interroge sur le commentaire relatif à la contribution aux péréquations intercommunales figurant en page 6. M. Niklaus précise en fait que CHF 593k ont été touchés en plus par la Commune pour l'année 2020 et que cette différence a été affectée en réserve dans la provision pour régulation des péréquations intercommunales pour ne pas fausser le résultat 2021. Le même mécanisme a été utilisé pour le revenu supplémentaire des recettes fiscales de CHF 1'265k. Le commissaire demande si ces CHF 1'265k auraient pu être affectés que partiellement en réserves et le reste au résultat. M. Mischler confirme par l'affirmative.

Un commissaire demande pourquoi les passifs transitoires ont tant augmenté. M. Niklaus précise que c'est en lien avec les nombreuses factures ouvertes liées aux chantiers ouverts.

La CoFin a passé ensuite en revue l'intégralité des dicastères et des comptes.

- Chiffre 1760.3523.020 (Participation au déficit du CSM) : un commissaire demande si les charges comptabilisées correspondent toujours aux coûts annoncés par le CSM pour l'année N-1. M. Niklaus confirme.
- Chiffre 1800.4809.090 (Prélèvement sur fonds de réserves et renouvellement) : un commissaire s'interroge sur les raisons de ce prélèvement. M. Niklaus répond que ces CHF 133k (participation plus importante aux transports publics) concerne l'exercice passé, raison du prélèvement de réserves.
- Chiffre 2010.3185.020 (Honoraires de contrôle des comptes) : un commissaire demande si l'attribution fait l'objet d'une mise au concours. M. Mischler répond que non, c'est du gré-à-gré comme la loi le permet. Il précise que même si le réviseur est identique depuis quelques années, les intervenants au sein de la fiduciaire en charge du dossier changent régulièrement.

- Chiffre 2200.3809.090 (Attribution fonds de réserves et renouvellement) : un commissaire s'interroge sur cette attribution. M. Niklaus précise que c'est en lien avec la péréquation intercantonale et que cette attribution se compense avec un prélèvement.
- Chiffre 3100.4232.000 (Droits de superficie) : un commissaire se questionne sur les raisons de ce rattrapage en lien avec l'EMS La Girarde. M. Mischler précise qu'après la signature de l'acte notarié, aucune facturation n'avait été mise en place avec l'EMS La Girarde et que plus tard l'erreur a été constatée. Depuis, la facturation a été mise en place et la correction de CHF 25k correspond à 5 années d'annuité.
- Chiffres 3200, 3201, 3202 et 3203 (Forêts et pâturages) : un commissaire demande les raisons de ces distinctions. M. Mischler répond que les distinctions sont nécessaires, notamment pour les déclaratifs requis pour l'obtention de subsides.
- Chiffre 350 (Bâtiments scolaires) : un commissaire constate globalement une sous-consommation significative de l'entretien des bâtiments. M. Mischler répond qu'il y a en effet un léger retard, qui ne portera pas à conséquence.
- Chiffre 3526 (Propriété à la Cabolétaz) : un commissaire indique que le bâtiment semble laissé à l'abandon. M. Mischler indique que très probablement la Commune va détruire le bâtiment pour valoriser plus tard le terrain.
- Chiffre 3590 (Salles communautaires - Epalagements protégés RF 501) : un commissaire s'interroge sur le montant assez élevé de l'impôt foncier 2021 en relation avec la surface des 2 salles. M. Mischler précise que le montant de l'impôt foncier correspond à l'impôt foncier pour tout le bâtiment, c'est un accord qui avait été pris avec la fondation. M. Niklaus précise que pour 2022, la fondation sera exonérée de tout impôt foncier.
- Chiffre 359 (Autres bâtiments) : un commissaire se demande pourquoi le bâtiment acheté à la Route de la Croix-Blanche 9 ne figure pas avec une rubrique dans les comptes de fonctionnement, alors que le bâtiment est indiqué au bilan pour CHF 130k. M. Niklaus explique que les CHF 130k ne sont qu'un acompte versé et que l'acquisition n'a eu lieu en 2022. Un commissaire indique que le paiement des CHF 130k aurait pu dans ce cas être affecté aux actifs transitoires. M. Niklaus confirme.
- Chiffre 3591 (Immeuble Route de la Croix-Blanche 1 – Etat de Vaud) : un commissaire se demande pourquoi aucune imputation interne loyers Service de feu n'est prévu. M. Mischler indique que sous le chiffre 6550 Service du feu un loyer pour le local service du feu est prévu. Le commissaire confirme, mais ce loyer convenu de CHF 20k a été réduit à CHF 10k en 2021 en relation avec les travaux de la salle de spectacles et qu'aucun autre loyer n'a été pris en relation avec l'utilisation des locaux sis à la Route de la Croix-Blanche 1 pour des locaux relativement plus grands.
- Chiffre 4000.4313.020 (Emoluments pour l'usage du sol communal (S.I.)) : un commissaire s'étonne du montant très rond. M. Niklaus indique que pour 2021 seuls les acomptes ont été comptabilisés et que dès 2022, les acomptes de l'année courante et le résultat de l'année N-1 seront comptabilisés.
- Chiffre 7110 (Réseau d'accueil de jour) : plusieurs commissaires demandent si la Commune dispose des comptes de l'AAEE. M. Mischler répond que non, mais que les comptes font l'objet d'un contrôle du Conseil de la FAJE. Des commissaires relèvent une augmentation constante des coûts. M. Mischler rappelle que l'offre de l'AAEE est très proche de la demande des utilisateurs communaux et que cela a un coût. Plusieurs commissaires émettent le vœux d'accéder aux comptes de l'AAEE pour une analyse prochaine.
- Positions hors-bilan : un commissaire se demande pourquoi le chalet de l'Espérance et la parcelle RF 501 figurent hors bilan. M. Mischler précise que la parcelle RF 501 appartient à la fondation Epalagements et qu'elle ne reviendra à la Commune qu'après dissolution. Concernant le chalet, M. Niklaus répond que c'est historique et en raison de son emplacement hors territoire communal. Des commissaires indiquent que la Commune pourrait toujours l'activer à la valeur qu'elle jugera nécessaire.
- Compte d'investissement 9141.10.160 (Crédit-cadre pour projets urbanistiques 2018-2020) : un commissaire s'interroge sur l'opportunité de clôturer et solder ce compte. Une discussion a lieu. En conclusion, il s'avère qu'il serait judicieux de solder le compte pour les montants non affectés à des préavis et d'amortir ce montant sur 5 ans, soit le temps

nécessaire pour que le montant résiduel du nouveau crédit-cadre de la nouvelle législature soit connu. MM. Mischler et Niklaus retiennent cette proposition.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie MM. Mischler et Niklaus pour leur travail et collaboration.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité de ses 8 membres présents que la CoFin a accepté les comptes 2021 tels que présentés et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. d'adopter les comptes 2021 présentant un déficit de CHF 140'570.43,
2. de charger la Municipalité de transmettre les comptes 2021 à l'autorité de surveillance des financier par le biais de la Préfecture.

Epalinges, le 17 mai 2022



Sandy Warth
Président